

Bordereau de signature

2018/N°056 Organigramme



Signataire	Date	Annotation
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	28/11/2018	 Visa
Arnaud FABRE par délégation de "Directeur", <i>Directeur Adjoint</i> , par délégation de <i>Directeur</i>	28/11/2018	 Visa
michel benoit, <i>Président</i>	28/11/2018	 Signature  Certificat au nom de MICHEL BENOIT ID (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par <u>Certigna Identity Plus CA</u> , valide du 20 nov. 2017 à 15:29 au 19 nov. 2020 à 15:29.
Audrey RACAUD, <i>SADM</i>	29/11/2018	 Transmis
<i>SADM</i>		 Visa
<i>SADM</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittance reçu (Date: 2018-11-29)	

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : jeudi 29 novembre 2018 (2018-11-29)

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois de novembre, à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Gilles TURLAN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND.
Mmes, Éva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Régine MASSOUTIE-GIRARDET, Françoise BARDOU, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

- Membre de droit :

M. Florent FARGE, directeur de cabinet du Préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental,
MED-COL Thierry MICHEL, médecin-chef,
CNE Jean-Marc RAYNAL, président de l'Union départementale
CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Mohamed BOURAHLA, SGT Nicolas SERRES membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

Participent à la séance :

Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation
Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

MM. Christophe TESTAS, André FABRE, Eric PUJOL, Éric GUILLAUMIN, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.
Mmes Florence BELOU, Michèle VINCENT, Martine COURVEILLE.
CPL Julien ESTIVALS, SCH Julien DURAND.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 10/ pouvoirs : 0/ votants : 10.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 7 / présents : 6.

Date de la convocation : 12 novembre 2018.

RAPPORT N°056/CA - 11/18

OBJET : Évolution de l'organigramme du SDIS du Tarn

L'élaboration d'un organigramme constitue un acte stratégique fort dans la vie d'une organisation, en ce qu'elle révèle les inspirations profondes à l'origine de l'ensemble des projets portés par la structure.

Pour rappel, le premier projet d'établissement du SDIS établi en 2013 avait conduit le service à transformer significativement son organigramme afin de faire correspondre son organisation aux enjeux identifiés alors et ce, au travers de 4 objectifs stratégiques, eux-mêmes déclinés en 20 objectifs intermédiaires.

La traduction majeure de l'évolution de l'organigramme de 2013 s'était notamment trouvée formalisée par la création d'un pôle opérationnel regroupant l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles destinées à accomplir les missions définies à l'article L1424-2 du CGCT.

En décembre 2017, a été mené le diagnostic du projet d'établissement établi en 2013 en vue de préparer le projet

d'établissement 2019-2023, qui fera l'objet d'une présentation lors du CASDIS du 30 janvier 2019.

Sans en dévoiler les fondements, le projet d'établissement 2019-2023 confirme la dimension centrale confiée à l'opération dans l'organisation du SDIS, tout en tenant compte d'un certain nombre de remarques issues du rapport de la chambre régionale des comptes de décembre 2017, du rapport définitif d'évaluation périodique de l'IGSC de juin 2017, de l'audit organisationnel et fonctionnel du SMTI de mars 2018, des entretiens individuels et collectifs destinés aux agents du SDIS et à ses partenaires, ainsi que d'une enquête menée auprès des usagers.

Lors de sa réunion du 7 novembre dernier, le comité de pilotage a arrêté les orientations structurantes du projet d'établissement pour la période 2019-2023.

Les axes ainsi retenus ont permis de bâtir l'organigramme du SDIS et de le présenter pour avis au bureau du CASDIS le 7 novembre 2018.

Le présent organigramme est notamment marqué par :

- Le maintien du pôle « opérations », le développement de son champ de compétences par l'intégration du groupement « logistique » offrant plus de souplesse, de réactivité et de continuité opérationnelle, ainsi que la réaffirmation du rôle déterminant joué par les « groupements territoriaux » dans l'accompagnement des cis,
- La création d'un pôle « ressources », réunissant le nouveau groupement des « systèmes d'information et de communication », le nouveau groupement « formation » issu de la scission du groupement « ressources humaines et formation », et donc le groupement « ressources humaines », dans l'ambition d'accorder aux hommes et aux femmes qui concourent à l'action du SDIS au quotidien des conditions d'action adaptées,
- La création d'un pôle « pilotage et stratégie », coiffant un groupement « missions » renforcé par les services « finances et commande publique » et « assemblées-contentieux », l'ensemble portant l'affirmation d'une vision résolument tournée vers l'analyse, l'anticipation et la poursuite de projets particulièrement structurants pour le SDIS,
- La création d'un pôle « santé sécurité », permettant d'afficher, au delà des missions propres du « service de santé et de secours médical », un volet « sécurité » ambitieux et globalisant,

Telles sont les évolutions proposées permettant de justifier la modification de l'organigramme du SDIS et d'assurer la mise en œuvre de son projet d'établissement 2019-2023.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°015/CA-03/17 du 17 mars 2017,

Vu l'avis émis en bureau du 7 novembre 2018,

Vu les avis émis par le CT en date 21 novembre 2018, par le CCDSPV en date du 21 novembre 2018 et par la CATSIS en date du 22 novembre 2018.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- d'adopter le nouvel organigramme du SDIS du Tarn tel qu'annexé,
- d'abroger en conséquence la délibération n°015/CA-03/17 du 17 mars 2017.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de publication : 29/11/2018

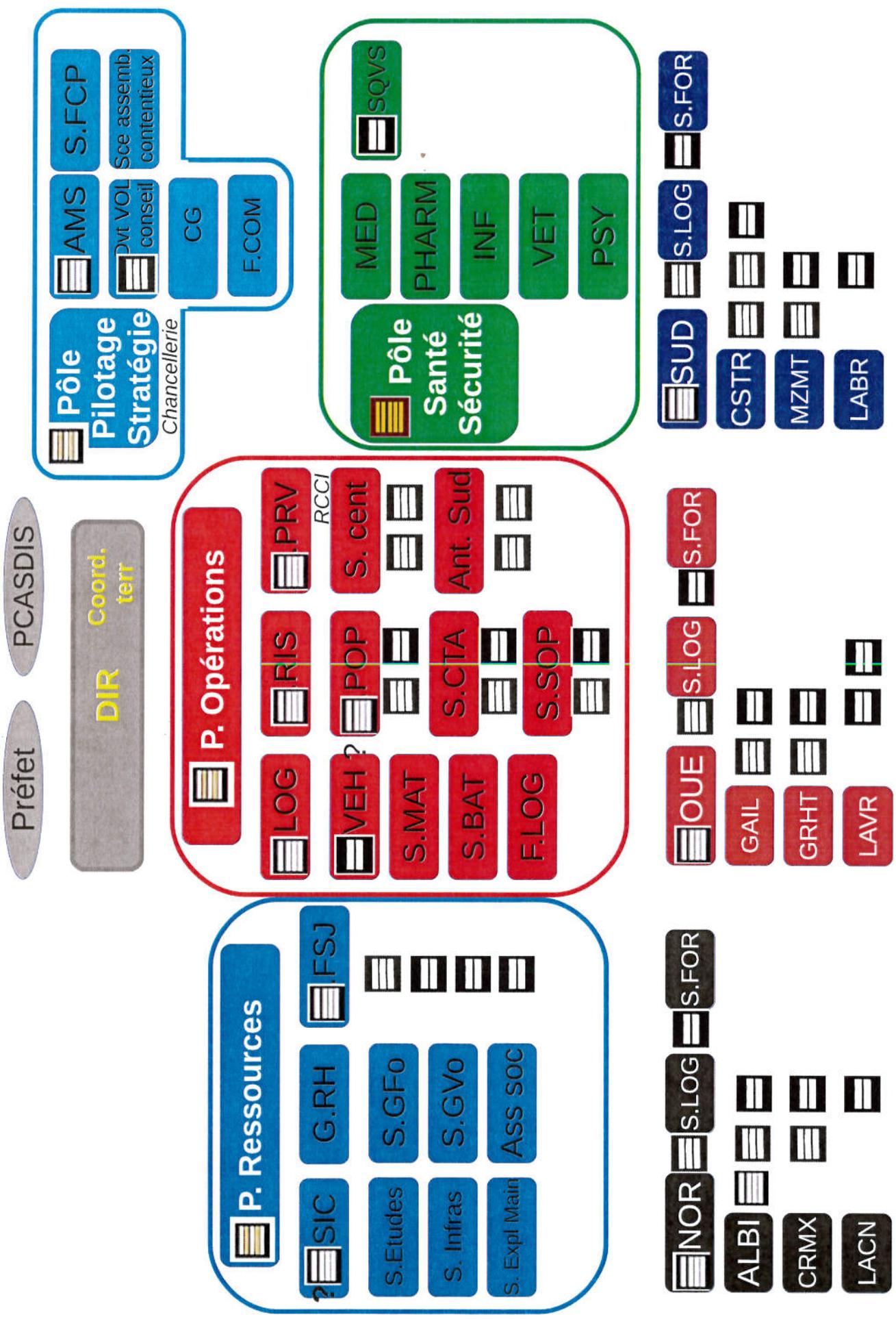
**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

"Acquitté en PREFECTURE le:" 29/11/2018

Les évolutions induites



PREFET - PCASDIS

